



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

---

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Affectation du résultat 2024 sur l'exercice 2025

**N°2025\_044**

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **27 mai 2025**

Date de transmission en Préfecture : **27 mai 2025**

Date de mise en ligne : **27 mai 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 mai 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Erwan LE SAUX**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christelle RIVAT (à Valérie GRILLON) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

**Membre absent, excusé sans donner pouvoir :**

Christiane CONSTANT



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

La section de fonctionnement du budget principal de la commune présente au compte administratif 2024 un excédent de 2 157 363.40 €, dont 286 130.68 € pour l'exercice 2024, auquel vient s'ajouter le cumul des excédents antérieurs s'élevant à 1 870 198.17 € et la quote-part du résultat du Syndicat Rhodanien du développement du câble de 1 034.55€ suite à sa dissolution en date du 24/06/2024.

- En comptabilité M57, il est obligatoire, en premier lieu, de couvrir le besoin d'autofinancement cumulé de la section d'investissement. En 2024, la section d'investissement présente un déficit cumulé de 247 335.59€ dont un excédent de 633 517.25 € pour l'exercice 2024 auquel vient s'ajouter le déficit des résultats antérieurs de 880 852.84 €.
- De plus, il faut couvrir les reports d'investissement de 1 140 266.02 € en dépenses et 982 351.92 € en recettes, soit un besoin de financement de 157 914.10 €.  
Une recette d'investissement sera donc inscrite au compte 1068, égale au besoin de financement des reports, soit 157 914.10 €, et au déficit d'investissement cumulé de la ville à hauteur de 247 335.59 €, soit un total de 405 249.69 €.
- Ainsi, en second lieu, il sera reporté en section de fonctionnement la somme de 1 752 113.71 € qui figurera au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté).

	fonctionnement	investissement
Dépenses	17 217 068,40	5 511 183,01
Recettes	17 503 199,08	6 144 700,26
	286 130,68	633 517,25

résultat précédent	1 870 198,17	-880 852,84
résultat SRDC	1 034,55	
résultat cumulé	2 157 363,40	-247 335,59

déficit d'investissement cumulé

estimation des reports

dépenses		1 140 266,02
recettes		982 351,92
		-157 914,10

affectation du  
fonctionnement à  
l'investissement - titre  
au 1068  
-405 249,69

affectation du résultat en  
fonctionnement 1 752 113,71

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 13 mai 2025.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

**Par 27 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions, 0 non-participations, délibère pour**

- VOTER l'affectation du résultat de l'exercice 2024 sur 2025 comme suit :
  - 405 249.69 € au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)
  - 1 752 113.71 € au compte 002 en recettes (résultat de fonctionnement reporté)
  - 247 335.59 € au compte 001 en dépenses (résultat d'investissement reporté)

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

**Le secrétaire**  
Erwan LE SAUX

Pour copie conforme

**Le Maire**

Serge BERARD

